

Votre Contact :

Clémence GILLIARD

Faculté de Médecine Lyon Est

Scolarité 1^{er} cycle FGSM2-3

Université Claude Bernard Lyon 1

8, Avenue ROCKEFELLER

69373 Lyon Cedex 08

France

(0)4 78 77 75 95

Scolarite.FGSM3.LyonEst@univ-lyon1.fr

Lyon, le 16 juin 2026

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous quelques informations concernant l'année universitaire 2026-2027 en FGSM3.

[1/ Inscription administrative par le web pour les étudiants en formation initiale :](#)

A. Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

Avant de procéder à l'inscription administrative, tout étudiant doit fournir une attestation d'acquiescement de la CVEC, la **Contribution Vie Étudiante et de Campus** (CVEC).

Cette contribution devra être réglée via le lien suivant avant toute inscription :

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Les étudiants boursiers sont exonérés du paiement de la CVEC mais ils doivent **obligatoirement entreprendre la démarche pour obtenir une attestation d'exonération** pour réaliser leur inscription administrative en ligne.

NB : L'étudiant relevant de la **formation continue** n'est pas concerné par la CVEC.

B. Procéder à l'inscription sur Mascol

Pour procéder ensuite à votre inscription :

- Vous connecter à partir du lien suivant : <https://mascol.univ-lyon1.fr/login>
- Les dates d'inscription : du 13 au 23 juillet puis réouverture à partir du 17 août.

Attention : Les accès aux modules de cours et au blog de scolarité de FGSM3 (où sera entre autre publié le planning) sont conditionnés par votre inscription administrative. Nous vous invitons donc à réaliser votre IA web avant la rentrée universitaire pour y avoir accès.

Pour plus d'informations sur vos inscriptions vous pouvez consulter la page dédiée de l'Université :

<https://www.univ-lyon1.fr/formation/inscription-et-scolarite>

Des droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires s'appliquent, plus d'informations sur : <https://www.univ-lyon1.fr/formation/inscription-et-scolarite/etudiantes-et-etudiants-internationaux-droits-dinscription-differencies-et-exonerations>

C. Dépôt des pièces justificatives :

Les pièces justificatives obligatoires devront être déposées sur le portail : <https://mascol.univ-lyon1.fr/login>

Important : Votre certificat de scolarité et votre justificatif de droits payés pourront être télécharger sur l'application MASCOL **uniquement après validation des pièces téléversées**.

Les pièces justificatives seront à fournir au format numérique lors de l'inscription administrative sur le site web :

- La responsabilité civile mentionnant que vous êtes couvert durant les enseignements et lors d'un stage effectué dans le cadre de votre formation (obligatoire pour tous les étudiants et pour les stages en milieu hospitalier),
- l'attestation conditionnelle/définitive de Bourse sur critères sociaux (étudiants boursier(es) seulement
- l'attestation Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
- l'attestation Ministère Jeunesse et Sport (pour les sportifs de haut niveau)

2 - Etudiant en transfert à Lyon Est ou nouvelle inscription suite reprise de cursus (étudiants issus de la passerelle pour l'année 2026-2027) :

L'étudiant arrivant d'une autre faculté (métropole ou DOM-TOM) ou reprenant son cursus via l'admission passerelle pour l'année 2026-2027 (hormis les étudiants en césure ayant eu une inscription administrative en 2025-2026) ne pourra pas s'inscrire sur le web.

Procédure pour l'inscription :

1) PRE-INSCRIPTION

L'étudiant procède à sa pré-inscription sur <https://candetpreins.univ-lyon1.fr/spm/login>

Une fois la pré-inscription effectuée, merci de bien vouloir transmettre à cette adresse

Solarite.FGSM3.LyonEst@univ-lyon1.fr les documents suivants sous format PDF :

- La **responsabilité civile** mentionnant qu'il est couvert durant les enseignements et lors d'un stage effectué dans le cadre de sa formation (obligatoire pour tous les étudiants et pour les stages en milieu hospitalier),
- **L'attestation conditionnelle/définitive de Bourse** sur critères sociaux, le cas échéant
- L'attestation Contribution Vie Etudiante et de Campus (**CVEC**)
- L'attestation Ministère Jeunesse et Sport (pour les sportifs de haut niveau)
- copie de la carte d'identité
- 1 photo d'identité

Important : l'étudiant doit s'acquitter de la CVEC **avant** son rendez-vous à la scolarité (via le lien suivant : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>) sauf s'il s'inscrit dans le cadre de la formation continue.

2) INSCRIPTION

Nous vous demandons de réaliser ces actions **rapidement** afin de convenir ensuite d'un **rendez-vous à la scolarité pour finaliser votre inscription administrative et régler vos droits de scolarité**.

Merci de venir au rendez-vous fixé muni d'un **chèque de 178 euros** afin de procéder au règlement de vos droits de scolarité. (Attention : Nous ne pourrions pas procéder à votre inscription sans ce moyen de paiement, uniquement les chèques sont acceptés).

A l'issue de l'inscription administrative, l'étudiant devra activer son compte informatique sur <https://sesame.univ-lyon1.fr/> afin d'avoir accès aux outils informatiques mis à votre disposition par l'Université (messagerie, emploi du temps, plateforme MOODLE...)

Il faut compter un délai de 24/48 h pour l'activation du compte informatique.

Etudiants en difficultés financières :

En cas de difficulté financière pour payer les droits d'inscription, vous avez la possibilité, si vous vous inscrivez en ligne, de payer en trois mensualités sinon il est conseillé à l'étudiant de se diriger vers le service de l'assistante sociale du CROUS pour une prise de RDV. Un échéancier peut être préconisé par l'assistante sociale. Dans ce cas, l'étudiant signera un échéancier en lien avec le bureau des droits universitaires de l'agence comptable. Avec une copie de son échéancier, il contactera la scolarité pour confirmer son inscription.

2/ Dates de rentrée :

- **Début des cours** : Lundi 24 Août 2026
- **Stage d'anglais** : Semaine du 24 au 28 août et semaine du 31 août au 4 septembre
- **Début des stages hospitaliers** : Lundi 7 septembre 2026
- **Réunion de rentrée** (en présentiel) : Jeudi 27 août 2026 à 15h en Amphi A et rediffusée en Amphi B (Bâtiment Cier)

3/ Choix des stages hospitaliers :

Les choix des stages des FGSM3 se feront le **jeudi 3 septembre 2026**.

Ces choix se font à distance pour les stages d'automne-hiver-printemps 2026-2027.

Chaque étudiant devra se connecter à distance aux horaires de passage qui leur seront transmis ultérieurement avec la procédure sur le blog des scolarités sur MOODLE.

L'application des stages sera mise à jour avant les choix par le bureau des stages hospitaliers et de médecine générale.

Important : l'étudiant devra s'être inscrit administrativement **avant** de procéder au choix en ligne.

Obligations relatives à votre stage :

Temps de présence en stage des étudiants des FGSM3 (conformément à la réglementation) : 6 semaines à mi-temps le **matin** uniquement afin de pouvoir respecter l'enseignement facultaire l'après-midi (pas de journée complète dans le service).

Obligations de service : 5 matinées obligatoires par semaine.

Bénéfice des vacances universitaires.

Les étudiants doivent **contacter le service hospitalier avant le début de chaque stage** afin d'organiser leur venue.

Cas des étudiants partant en semestre ERASMUS :

- Les étudiants en ERASMUS au S5 choisissent uniquement un stage de printemps.
- Les étudiants en ERASMUS au S6 choisissent uniquement un stage d'automne.

Il ne sera pas possible pour ces étudiants de choisir d'autres périodes de stages en raison de l'organisation des services hospitaliers.

4/ Informations concernant les étudiants en Mobilité Internationale :

Pour ceux sélectionnés lors de leur FGSM2 pour un semestre ou un année Erasmus en FGSM3 2026-2027, veuillez procéder à vote inscription à Lyon-Est comme ci-dessus détaillé.

⚠ Si échec d'une matière à l'étranger, veuillez en informer les RI.

Veuillez noter que les RI sont votre interlocuteur principal sur les enjeux de la mobilité et de la transition Lyon-Est <- > Université Partenaire. Ne pas solliciter les scolarités Lyon-Est. Les RI feront le lien avec vos demandes.

Validation de la mobilité :

- Votre retour de mobilité sera validé par le Dr STREICHENBERGER sur la base d'une audition, du relevé de note officiel de l'Université Partenaire avec la validation européenne des crédits (30/60 ECTS) ou l'équivalence internationale et d'un rapport de mobilité.
Les RI se chargeront de vous informer des procédures selon la période de mobilité.

- **Module C2 de SHS : particularité pour les S1 en mobilité à l'étranger.**

Vous devrez faire valider ce module. Il s'agit d'un cours pratique effectué au S1 **et dont la présentation est organisée au S2 et ainsi soumise à validation**. Il s'agit de conduire un examen clinique et de le présenter.

Nous vous demandons donc de participer au module *à distance*. Pour cela vous devez rejoindre un groupe de travail de Lyon-Est (binôme) et vous présenterez ensemble le cas patientèle. Vous pouvez aussi profiter de vos stages à l'étranger pour mener l'interrogatoire et le présenter à votre retour.

Nous donnerons la liste des étudiants en mobilité étude au S1 dans l'année concernée à Mr Lechopier, responsable du module.

Etudiants au S2 et à l'année = pas de validation de ce module de SHS du S6.

- **UEL**C : vous en êtes exemptés.
- **SSE** : vous en êtes exemptés.
- **Anglais** : pour ceux suivant un cursus anglais à l'étranger, vous êtes exemptés de la matière
- **Stage** : selon votre semestre de mobilité, vous devez vous inscrire à un stage uniquement à Lyon-Est : S1 ou S2 > Pas de stage possible en fin de S1.
- **Matières validées à l'étranger** : pour les départs au S1 à l'étranger, si vous validez une matière à l'étranger faisant partie du curriculum du S2 à Lyon-Est > Vous devez passer cette matière à Lyon-Est, vous n'en êtes pas exemptés.

Inversement, si vous choisissez une matière au S2 à l'étranger qui vous avez suivi au S1 Lyon-Est. Vous devrez respecter votre Learning Agreement et suivre la matière indiquée du LA.

Vous devez strictement suivre les matières de Lyon-Est hormis les exemptions.

5/ Informations concernant les UELC et les modalités d'inscription au sport – secteur santé

- **UEL**C : Les informations concernant les inscriptions seront mises à jour prochainement sur l'espace Moodle de la scolarité des UELC

Lire attentivement la notice 2026/2027 à venir qui présentera les dates et les modalités d'inscription.

Contact : scolarite-uelc@univ-lyon1.fr

- **UERB** :

Campagne 2026-2027

- Candidatures par les étudiants : du 22 juin au 15 juillet 2026
- Publication des résultats : 7 septembre 2026

Accès à la plateforme

<https://applicationbh.univ-lyon1.fr>

La plateforme est accessible via votre compte universitaire.

Attention : aucune confirmation de dépôt de candidature n'est envoyée par l'application

Inscriptions

Si votre candidature est retenue, vous devrez régler votre inscription administrative par virement via le [RIB](#) de l'Agence Comptable et avant le 24 septembre. En candidatant vous vous engagez à finaliser votre inscription : vous ne pourrez pas candidater aux UELCs

Pour information en 2025-2026, les frais s'élevaient à 83 € (non remboursables). Les étudiants boursiers sont exonérés mais doivent régulariser leur inscription administrative.

6/ Informations pratiques

Fermeture du Service scolarité 1^{er} cycle et du bureau des stages : du 24 juillet 2026 au 16 août 2026 inclus.

Fermeture du Bureau de la mobilité étudiante : du 24 juillet 2026 au 16 août 2026.

Vacances scolaires en FGSM3 :

Vacances de Noël : Samedi 19/12/2026 – Dimanche 03/01/2027

Vacances d'hiver : Samedi 20/02/2027 – Dimanche 28/02/2027

Vacances de printemps : Samedi 17/04/2027 – Dimanche 25/04/2027

Pont de l'Ascension : Jeudi 6/05/2027 – Dimanche 9/05/2027

Dates des examens :

Semestre 5 :

Les CC1 se dérouleront le 28 et 29/10/26.

Les ET1 se dérouleront le 16 et 17/12/26.

Les sessions 2 se dérouleront la semaine du 31 mai au 4 juin 2027.

Semestre 6 :

Les CC2 se dérouleront le 16 et 17/03/27.

Les ET2 se dérouleront le 11 et 12/05/27.

Les sessions 2 se dérouleront la semaine du 21 au 25 juin 2027.

Les plannings détaillés seront publiés en temps voulu sur le blog de la scolarité.

Je vous souhaite à tous de très bonnes vacances.

La scolarité FGSM3